

ÉLYSÉE



PRÉSIDENTE DE
LA RÉPUBLIQUE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

DOSSIER DE PRESSE

DEPLACEMENT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A ABOU DABI

Emirats Arabes unis



PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL EN PÉRIL

Conférence Internationale Sur La Protection Du Patrimoine
Culturel Dans Les Situations De Conflit



Vendredi 2 et samedi 3 décembre 2016

SOMMAIRE

Note de brief.....	3
Les initiatives du Président de la République en faveur de la protection des biens culturels	5
Programme	6
La délégation officielle.....	7
Les Emirats Arabes Unis et le 45e anniversaire de la Fédération (2 decembre).....	8
Découverte du bâtiment du Louvre Abou Dabi	9
La communauté française et les relations bilatérales avec les Emirats Arabes Unis	12
La conférence d’Abou Dabi sur la protection du patrimoine culturel en péril	13
Le fonds international pour la protection du patrimoine en danger dans les zones en conflit .	15
Un réseau international de refuges pour les biens culturels en péril.....	16
Quelques exemples de destruction du patrimoine culturel mondial	17
Angkor : un précédent réussi de préservation et de restauration du patrimoine mondial	20
La lutte renforcée contre le trafic illicite de biens culturels depuis 2015	21
Les actions de l’Etat français en faveur de la protection du patrimoine	23
La coopération franco-émirienne de défense	27
Annexes	28
Les Emirats Arabes Unis.....	29
Biographie de M. Mohammed Bin Zayed al Nahyan	30
Le patrimoine culturel et l’Unesco.....	31
Biographie d’Irina Bokova,.....	32
Le programme prévisionnel de la conférence	33

NOTE DE BRIEF

Le Président de la République se rend aux Emirats les 2 et 3 décembre à l'occasion de la Conférence sur la protection du patrimoine en péril qu'il clôturera avec le Prince héritier Cheikh Mohamed bin Zayed.

Cette conférence est le fruit d'une initiative de la France et des Emirats Arabes Unis, préparée depuis plus de trois ans. Elle est le pendant culturel de la lutte menée contre le terrorisme sur les plans militaire et politique.

Le Président de la République a ainsi fait de la protection du patrimoine un des fils directeurs de sa diplomatie culturelle française et ce, dès février 2013, avec la visite au Mali effectuée en présence de la directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova.

Ce déplacement avait été l'occasion de lancer le processus de reconstruction et de restauration des mausolées de Tombouctou, mais aussi d'initier une réflexion internationale sur les moyens de :

- renforcer la protection des biens culturels menacés par les conflits ;
- préserver la diversité culturelle mise en péril par le fanatisme terroriste.

A la suite de la visite effectuée au département des Antiquités orientales du Louvre, le 18 mars 2015, jour de l'attaque du Musée du Bardo en Tunisie, le Président avait confié une mission d'étude à Jean-Luc Martinez. Il en a repris les principales orientations lors de la Conférence générale de l'UNESCO, le 17 novembre 2015, quatre jours à peine après les attentats du 13 novembre.

La conférence d'Abou Dabi, dont le principe a été présenté lors du sommet du G7 d'Ise Shima au Japon en mai dernier, a été préparée conjointement par les représentants personnels des deux chefs d'Etat, Jack Lang, président de l'IMA, et Mohamed al Moubarak, Président de l'Autorité du Tourisme et de la Culture d'Abou Dabi. Elle marque à la fois un aboutissement, afin que les engagements concrets soient pris, et le point de départ d'un processus qui se poursuivra au cours du premier semestre 2017, avec l'adoption d'une résolution cadre au Conseil de sécurité des Nations Unies.

La conférence permettra de mettre en place de nouveaux outils pour protéger le patrimoine menacé par le terrorisme ou les conflits armés, avec : une déclaration politique engageant les 40 Etats participants ; la création d'un Fonds international ouvert aux contributions publiques et privées et la constitution d'un réseau international de refuges pour les biens culturels en danger.

Le Prince héritier des Emirats s'est personnellement mobilisé pour assurer un haut niveau de représentation de la part des Etats arabes à la conférence sur la protection du patrimoine, à l'heure où ce dernier est visé dans toute la région par les terroristes et les intégristes. Il a tenu à faire coïncider la conférence avec la célébration de la fête nationale des Emirats.

Cet événement illustre l'importance des enjeux culturels dans la relation franco-émirienne. Le Louvre Abou Dabi en est le symbole le plus fort. Le Président de la République en visitera le bâtiment, qui vient d'être achevé, en compagnie de l'architecte Jean Nouvel. Le Louvre Abou Dabi est le premier musée universel du monde arabe qui ouvrira ses portes au public dans les

prochains mois. Ce sera là aussi un acte fort des deux pays dans la lutte contre l'extrémisme et l'obscurantisme, alors qu'on assiste à des crises multiples au Moyen-Orient et à une montée du repli identitaire dans les sociétés occidentales.

Le Président rendra également visite à nos troupes présentes aux Emirats et les félicitera pour leur travail qui contribue directement à la sécurité des Français. Il s'entretiendra également avec le Prince héritier de notre partenariat de défense, qui est très intense comme le montre l'exercice « Gulf 2016 », qui s'est déroulé tout au long du mois de novembre et a mobilisé 1400 soldats français, des centaines de véhicules blindés, une vingtaine d'appareils et une frégate de premier rang.

Enfin le Président ira à la rencontre de la communauté française, l'une des plus importantes du monde arabe avec plus de 25 000 personnes.

LES INITIATIVES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS DEPUIS 2 ANS

Dans le contexte actuel de la lutte contre le terrorisme, le Président de la République a placé la protection du patrimoine en péril au cœur des priorités de la diplomatie française.

Lors de son déplacement au musée du Louvre le 18 mars 2015, avec Mme Irina BOKOVA, Directrice générale de l'UNESCO, le Président de la République avait annoncé une série de mesures visant à soutenir et renforcer la coopération archéologique avec l'Irak. Il avait fait part de son souhait d'impliquer encore davantage la France dans des actions de préservation du patrimoine et de la diversité culturelle, cibles des terroristes : « la France utilisera tous les moyens pour que la culture puisse continuer à être regardée comme une fierté pour l'humanité et comme une liberté pour les créateurs ».

Le Président de la République a ensuite confié au Président-Directeur du Louvre, M. Jean-Luc MARTINEZ, une mission pour élaborer des propositions pour la sauvegarde du patrimoine en péril. Le rapport lui a été remis en novembre 2015 ; il propose 50 recommandations pour la sauvegarde du patrimoine en situation de conflit armé.

Le 17 novembre 2015, lors de son discours à l'UNESCO, le Président de la République a fixé quatre priorités d'actions sur la base des recommandations du rapport de M. MARTINEZ : possibilité de « refuge » pour les œuvres menacées, conservation de la mémoire des sites endommagés ou détruits, lutte contre le trafic illicite des biens culturels et création d'un fonds international pour le patrimoine en péril.

Le 27 mai 2016, à l'occasion du sommet du G7 à Ise-Shima (Japon), le Président de la République a annoncé la tenue d'une conférence internationale sur le patrimoine en péril organisée conjointement avec les Emirats arabes unis, à Abou Dabi, les 2 et 3 décembre 2016.

Le 5 juillet 2016, lors de l'inauguration du Pavillon de l'horloge au musée du Louvre, le Président de la République a désigné M. Jack LANG comme représentant personnel pour l'organisation de la conférence. Pour les Emirats arabes unis, S.E. M. Mohamed KHALIFA AL MUBARAK, président du Tourism and Culture Authority d'Abu Dhabi (TCA) est l'homologue de M. LANG.

Enfin, le 20 septembre 2016, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, le Président de la République est intervenu au Metropolitan Museum of Art de New York, en présence du vice-président des Etats-Unis, M. Joe BIDEN, et de nombreux représentants de fondations, acteurs de la culture et mécènes, pour présenter l'initiative conjointe d'Abou Dabi. Il a rappelé que la protection des biens du patrimoine constituait un enjeu « non pas pour une civilisation, mais pour l'humanité toute entière. »

PROGRAMME

Décalage horaire : + 3h par rapport à Paris.

Vendredi 2 décembre

- 17 h 55** Arrivée du Président à l'aéroport international d'Abou Dabi
- 18 h 30** Arrivée du Président de la République à l'Abu Dhabi National Exhibition Centre.
- 18 h 45** Cérémonie de la Fête nationale émirienne.
- 20 h 00** Dîner et entretien bilatéral avec S. A. Cheikh Mohammed bin Zayed AL NAHYAN, Prince héritier de l'Emirat d'Abou Dabi, Vice-Commandant suprême des forces armées des Emirats arabes unis.

Samedi 3 décembre

- 10 h 00** Visite du bâtiment du futur Musée du Louvre Abou Dabi.
- 10 h 30** Déclaration du Président de la République à la presse.
- 11 h 00** Réception en l'honneur de la communauté française
- 13 h 00** Clôture de la Conférence internationale d'Abou Dabi sur le patrimoine en péril.
Discours des chefs d'Etat participant à la conférence
Photographie de famille.
Conclusion par Mme Irina BOKOVA, Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
Allocution de Cheikh Mohammed bin Zayed AL NAHYAN, Prince héritier de l'Emirat d'Abou Dabi, Vice-Commandant suprême des forces armées des Emirats arabes unis.
Allocution du Président de la République.
Adoption de la Déclaration d'Abou Dabi.
- 14 h 00** Déjeuner officiel en l'honneur des chefs de délégation.
- 15 h 45** Visite aux Forces françaises aux Emirats arabes unis.
Base aérienne
Honneurs militaires, briefing
Allocution du Président de la République

DELEGATION OFFICIELLE

- M. Jean-Marc AYRAULT, Ministre des affaires étrangères et du développement international
- M. Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de la défense
- Mme Audrey AZOULAY, Ministre de la culture et de la communication
- M. Jack LANG, ancien ministre, Représentant personnel de M. le Président de la République pour la Conférence internationale sur la Protection du Patrimoine culturel mondial en péril, Président de l'Institut du Monde arabe
- M. Philippe DOUSTE-BLAZY, ancien ministre, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et conseiller spécial du Secrétaire général pour les financements innovants
- Son Altesse L'Aga KHAN
- Mme Irina BOKOVA, Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- M. Joaquim PUEYO, Député de l'Orne, président du groupe d'amitié France - Emirats arabes unis à l'Assemblée nationale

Personnalités issues du monde culturel et universitaire

- M. Renaud DONNEDIEU de VABRES, Ancien ministre de la culture et de la communication
- Mme Laurence ENGEL, Présidente de la Bibliothèque nationale de France
- Mme Sylvie HUBAC, Présidente de l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées
- M. Marc LADREIT de LACHARRIERE, Président de Fimalac, Président du conseil d'administration de l'agence France-Muséums, membre de l'Académie des Beaux-Arts
- Mme Sophie MAKARIOU, Directrice du Musée Guimet
- M. Stéphane MARTIN, Président du Musée du Quai Branly Jacques Chirac
- M. Jean-Luc MARTINEZ, Président-directeur de l'établissement public du Musée du Louvre
- M. Jean NOUVEL, Architecte du Musée du Louvre Abou Dabi
- Pr Dominique CHARPIN, Assyriologue, Professeur au Collège de France
- M. Barthélémy JOBERT, Historien de l'art français, Président de l'université Paris-Sorbonne IV

LES EMIRATS ARABES UNIS ET LE 45E ANNIVERSAIRE DE LA FEDERATION (2 DECEMBRE)



Le 2 décembre marque l'anniversaire de la création de la fédération, qui a été fondée le 2 décembre 1971

Le 2 décembre 1971, six émirats fondent la Fédération des Emirats arabes unis (EAU)

Six émirats (Abu Dhabi, Dubai, Umm al Quwain, Ajman, Sharjah, Fujairah) dominés par différentes tribus décident sous la pression de l'Emir d'Abu Dhabi, Cheikh Zayed, d'unir leurs forces le 2 décembre 1971 et créent les EAU, faisant de leur pays la seule fédération du monde arabe. Ras al Khaima rejoindra celle-ci en 1972. Cette fête nationale ne fait pas référence stricto sensu à l'indépendance des Emirats. Dès 1968 en effet, les Britanniques avaient annoncé leur décision de mettre fin au traité de protectorat qui les liait aux États de la Trêve, ainsi qu'aux émirats de Bahreïn et du Qatar. Ces deux émirats, qui avaient été pressentis pour faire partie de la Fédération, ont préféré déclarer leur indépendance respectivement en août et en septembre 1971.

Une fête haute en couleur pour renforcer l'unité nationale entre Emirats

Sous le slogan « Esprit de l'union », la fête nationale est célébrée de manière fervente et festive chaque année dans tous les émirats. Dans la capitale, se tient la cérémonie officielle à laquelle participent les sept émirats et leurs entourages respectifs, ainsi que des hôtes étrangers de marque. Cette cérémonie se déroule au Centre des expositions d'Abou Dabi (ADNEC). En fin de cérémonie, la danse traditionnelle de l'épée (Ayala), marque indispensable de l'attachement aux valeurs tribales qui imprègnent encore fortement la société. .

Une nation réunie dans un esprit festif et patriote

Pendant cette période, le pays entier, rayonne aux couleurs des Emirats et de nombreuses festivités sont organisées. Dans les rues des principales villes du pays, les Emirats parquent arborant fièrement des drapeaux, klaxonnant, chantant et dansant dans les rues. Pour l'occasion, de très nombreuses voitures sont décorées aux couleurs du drapeau émirien, avec des portraits du père fondateur de la nation, Cheikh Zayed et des membres de la famille royale. La plupart des grands immeubles sont aussi illuminés, devenant ainsi de gigantesques drapeaux émiriens.

DECOUVERTE DU BATIMENT DU LOUVRE ABOU DABI

Lors de son déplacement, le Président de la République se rendra sur le site du futur Louvre Abou Dabi. Il s'agit de l'une des manifestations les plus symboliques du partenariat qui lie la France aux Emirats arabes unis et le plus important projet culturel que porte la France à l'étranger.

Le projet

Né, en 2007, d'un accord intergouvernemental entre Abou Dabi et la France, le Louvre Abou Dabi et son récit universel incarnent un esprit d'ouverture et de dialogue interculturel, présentant des œuvres de différentes époques et civilisations, à la portée historique, culturelle et sociologique majeure. Premier musée universel dans le monde arabe, le Louvre Abou Dabi est un projet ambitieux, portant au plus profond de son identité les notions de découverte, de rencontre et d'éducation. Les collections permanentes du musée ainsi que d'importants prêts de la part d'institutions françaises prestigieuses, formeront un récit artistique et historique, transportant les visiteurs des temps anciens jusqu'à nos jours, à travers 23 galeries permanentes organisées autour de 12 thèmes.

L'architecture

Lauréat du prix Pritzker, l'architecte Jean NOUVEL s'est inspiré de la culture architecturale arabe traditionnelle pour concevoir le Louvre Abou Dabi. Intégré à son environnement, le Louvre Abou Dabi a été pensé comme une « ville-musée » sur la mer et se compose d'une série de bâtiments blancs inspirés par les médinas arabes et les constructions basses traditionnelles, dans une version moderne utilisant un béton de qualité supérieure. Le site comprend, en tout, 55 bâtiments individuels. Son immense coupole de 180 mètres de diamètre couvre la majorité du musée et se présente comme une structure emblématique que l'on peut apercevoir depuis la mer.

Les partenaires

-Abu Dhabi Tourism & Culture Authority (TCA) supervise toutes les activités qui ne relèvent pas de la construction, à savoir les parties acquisitions, opérationnelles et expérientielles. Tourism Development & Investment Company est le maître d'oeuvre sur l'île de Saadiyat et sur les autres espaces touristiques majeurs d'Abou Dabi.

-L'Agence France-Muséums (AFM) a été créée pour la réalisation du Louvre Abou Dabi, en partenariat avec des institutions culturelles et des musées français majeurs. AFM est chargée de mener à bien les engagements de la France dans le projet du Louvre Abou Dabi et de structurer l'expertise apportée par les institutions culturelles impliquées.

-Le Musée du Louvre, par un accord intergouvernemental, prête son nom au Louvre Abou Dabi pour une période de 30 ans, les expositions temporaires sont, quant à elles, prêtées pour une période de 15 ans et les œuvres d'art pour 10 ans.



Zone publique extérieure ombragée par le dôme du Louvre Abou Dabi. Architecte : Ateliers Jean Nouvel ©





Vue du haut du bâtiment avec la coupole imaginée par Jean NOUVEL



LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET RELATIONS BILATERALES AVEC LES EMIRATS ARABES UNIS

Plus de 25 000 Français sont établis aux Emirats, dont 20247 enregistrés au 30 juin 2015. Troisième communauté au Moyen Orient, après le Liban et Israël, elle est concentrée à Dubaï (2/3, plus de 15 000), Abou Dabi (environ 600) et Sharjah. Les autres villes, Al Ain, Ajman, et Fujairah, accueillent quelques centaines de Français. La croissance de la communauté est forte (15%/an depuis 2006) et accompagne l'essor économique du pays. Le choix de Dubaï comme ville organisatrice de l'exposition universelle 2020 devrait encore renforcer cette tendance. Cinq établissements français de l'AEFE ou de l'AFLEC scolarisent plus de 8 000 élèves.

Relations économiques

Avec 3,8 Mds € d'exportations françaises vers les EAU, la Fédération demeure le principal débouché commercial de la France dans le Golfe et représente le quatrième excédent au niveau mondial en 2015.

Coopération éducative, culturelle, scientifique et technique

La France conduit aux Emirats arabes unis deux projets emblématiques : la Sorbonne et le Louvre. L'université Paris Sorbonne Abou Dabi, seule université francophone du Golfe, a délivré ses premiers diplômes en mai 2010 et poursuit son développement (800 étudiants dont 25 % d'Emiriens). Initialement centrée sur les sciences humaines et sociales, elle a ouvert à la rentrée 2013 une licence de mathématiques et de physique et devrait rapidement offrir, en association avec TOTAL, l'IFP et l'UTC de Compiègne, une formation professionnelle de qualité pour le secteur pétrolier. Le Louvre Abou Dabi avec un bâtiment créé par Jean Nouvel est aujourd'hui en phase de finalisation et ouvrira ses portes en 2017.

Relations politiques

Les consultations au plus haut niveau sont très régulières et le dialogue stratégique mis en place en 2012 permet de dynamiser la relation bilatérale. Le Prince Héritier a rencontré quatre fois le Président de la République (le 11 juillet 2012, le 15 janvier 2013, le 16 janvier 2014 et le 10 février 2015).

LA CONFERENCE D'ABOU DABI SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL EN PERIL



PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL EN PÉRIL

Conférence Internationale Sur La Protection Du Patrimoine
Cultuel Dans Les Situations De Conflit

La conférence internationale sur la protection du patrimoine en péril est au cœur du déplacement du Président de la République, les 2 et 3 décembre à Abou Dabi. Organisée par les autorités émiriennes et françaises, elle a pour mission de présenter de nouveaux outils pour faire face aux situations de conflits armés menaçant le patrimoine culturel.

Les destructions et pillages de sites historiques, notamment en Afghanistan, en Syrie, en Irak ou encore au Mali, ont conduit la France et les Emirats Arabes Unis à s'associer afin de trouver des solutions concrètes.

Cette conférence internationale porte sur la protection du patrimoine culturel menacé de destruction dans les situations de conflit armé ou de terrorisme. Elle a pour objectif de lancer un partenariat international pour la protection du patrimoine en danger, de permettre des engagements concrets de la part des Etats, des grands musées du monde, des fondations, des acteurs philanthropiques pour lutter contre les trafics illicites de biens culturels, de permettre la mise à l'abri temporaire des œuvres menacées et de réhabiliter et restaurer la mémoire des sites détruits ou pillés. Près d'une cinquantaine d'Etats y seront représentés, invités à débattre autour de trois axes : la prévention, l'intervention, la reconstruction.

La genèse de la conférence internationale d'Abou Dabi

Le Président de la République et la Directrice générale de l'UNESCO Irina BOKOVA ont visité conjointement les mausolées de Tombouctou au Mali en février 2013, et ont décidé de lancer la réflexion internationale sur la protection des œuvres culturelles en péril dans le monde.

Après le saccage des sites de Nimrud, de Hatra et du musée de Mossoul par Daech, le Président de la République et Irina BOKOVA se sont rendus au département des Antiquités orientales du Louvre, le 18 mars 2015. Quelques mois plus tard, le 29 juin 2015, le Président de la République a adressé à Jean-Luc MARTINEZ, Président-directeur du Louvre, une lettre de mission lui demandant de réaliser un rapport sur la protection du patrimoine en situation de

conflit armé. Ce rapport fut publié le 17 novembre 2015, à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la création de l'UNESCO.

Le 26 mai 2016, la problématique de la protection du patrimoine en situation de conflit armé intègre les préoccupations de la communauté internationale ; en effet, Jean-Luc MARTINEZ intervient au G7, à Tokyo, à l'invitation du Premier ministre japonais et à la demande du Président de la République.

Le 5 juillet, à l'occasion de l'inauguration par le Président de la République et le Ministre des Affaires étrangères émirien Cheikh Abdallah bin Zayed du réaménagement du Pavillon de l'Horloge, au Musée du Louvre, une Conférence internationale à Abou Dabi sur le patrimoine en danger est annoncée. **Jack Lang est alors nommé représentant personnel du Président de la République**, chargé de l'organisation de la Conférence, conjointement avec Mohamed Al Mubarak, désigné représentant personnel du Prince Héritier d'Abou Dabi.

Les objectifs de cette conférence

La conférence internationale sur la protection du patrimoine en péril a deux objectifs principaux. **Le premier concerne la création d'un Fonds international pour la protection du patrimoine en danger dans les zones en conflit, qui aura pour objectif une levée de fonds de 100 millions de dollars.** Sur la base du volontariat, ce Fonds sera ouvert aux contributeurs publics et privés et il sera destiné à soutenir la prévention, l'intervention d'urgence ainsi que l'aide à la reconstruction.

Le second objectif concerne la mise en **place d'un réseau international de refuges de biens culturels en danger**, en réponse aux demandes des Etats souhaitant mettre à l'abri leurs œuvres en péril. Cette mise à l'abri sera garantie par le respect de principes directeurs : la conservation, la propriété, le retour et l'insaisissabilité des différentes œuvres. Par souci d'équilibre et de transparence, les organisations non gouvernementales y seront associées.

Enfin les Etats présents adopteront une **déclaration politique** en faveur de la protection du patrimoine en péril.

LE FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE EN DANGER DANS LES ZONES EN CONFLIT

La création d'un Fonds international dédié à la protection du patrimoine culturel en danger du fait de conflits armés et de terrorisme se révèle aujourd'hui indispensable pour accroître les ressources consacrées à la protection du patrimoine culturel menacé, et parvenir à une meilleure coordination des nombreuses initiatives qui existent déjà dans le monde.

Ayant pour mission de développer la collecte de fonds au profit de la sauvegarde du patrimoine culturel, ce Fonds enclenchera une dynamique durable au service de la réalisation d'actions pérennes. Appuyé sur l'expertise scientifique de l'UNESCO, il permettra une mobilisation internationale renforcée de l'ensemble des partenaires, qu'il s'agisse des États, des organisations non-gouvernementales ou des fondations privées.

Les fonds seront attribués en fonction de critères transparents, au travers d'évaluations. Une fondation sera créée. Elle s'établira à Genève, où siègent de nombreuses organisations internationales avec une longue tradition d'initiatives philanthropiques et humanitaires, comme c'est notamment le cas du Fonds mondial contre le Sida, de la Croix Rouge, ou encore du Haut-Commissariat aux Réfugiés.

Ce Fonds sera administré par un conseil de fondation représentatif de la diversité des partenaires. Sa gouvernance sera complétée par un comité scientifique, un comité consultatif financier et d'audit, ainsi qu'un comité d'éthique et de gouvernance.

La stratégie du Fonds se déclinera sur l'ensemble de la chaîne patrimoniale : la prévention (formation, mise en place de plans de sauvegarde d'urgence, établissement d'inventaires, numérisation des collections), les interventions possibles pendant les conflits (financement de mises à l'abri des biens culturels, sensibilisation à la lutte contre le trafic illicite), et les projets de réhabilitation du patrimoine endommagé à la suite des conflits.

L'objectif de la collecte de fonds initiale est de 100 M\$. Les contributions des deux Etats fondateurs, la France et les Emirats Arabes Unis, seront complétées par un effort des autres Etats volontaires et des partenaires privés.

La France participera à hauteur de 30 M\$

UN RESEAU INTERNATIONAL DE REFUGES POUR LES BIENS CULTURELS EN PERIL

La création d'un réseau international de refuges est de renforcer la coopération internationale à la fois pour aider les pays à constituer des **refuges temporaires sur leur propre territoire**, mais aussi d'apporter toutes les garanties nécessaires en cas de **transfert temporaire à l'étranger, en dernier recours**. Dès que des biens culturels mobiles sont menacés en raison de conflits, un Etat doit pouvoir disposer de moyens pour les mettre à l'abri.

La notion de refuge pour les biens culturels en péril repose sur deux piliers :

- **une coopération internationale pour aider les pays à établir des refuges sur leur propre territoire** et mener des mesures préventives sur place (formation, inventaire, documentation, plan d'évacuation d'urgence).
- en cas de situations d'extrême urgence et en dernier recours, **la mise à l'abri à l'étranger** : il est parfois nécessaire qu'un Etat demande à un autre Etat d'assumer la responsabilité de la protection de ses biens culturels, tout en disposant des garanties nécessaires sur leur sécurité, leur intégrité et leur retour rapide.

Les procédures de déclenchement et d'évacuation des biens culturels en péril peuvent être provoquées par **une demande d'évacuation et d'accueil temporaire émanant de l'Etat propriétaire déposant, dans lequel un conflit armé ou une menace terroriste est manifeste**, ou par une résolution du conseil de sécurité des Nations Unies.

Des précédents historiques démontrent l'efficacité de ce recours afin de protéger et préserver les biens culturels :

- l'évacuation en **novembre 1936 des trésors du Musée du Prado** dans des refuges, d'abord situés sur le territoire espagnol (Valence, Barcelone, Figueras), puis, en février 1939, vers la Suisse, par accord entre le gouvernement espagnol et le comité international créé à cet effet coordonné par la France. Le rapatriement des œuvres a eu lieu en septembre 1939.
- le **transfert des chefs d'œuvre des musées italiens, et notamment de Venise**, dans le refuge du Roc de Sassocorvaro, sur le territoire italien, entre 1940 et 1945 ;
- le « **musée en exil d'Afghanistan** » ; dépôt d'objets ethnologiques et archéologiques d'Afghanistan en Suisse à partir de 1999, à la suite d'un accord entre l'UNESCO et la fondation suisse Bibliotheca Afghana ; le rapatriement des objets a eu lieu en 2007.

Le 1^{er} novembre 2016, le Président de la République a proposé que le centre de réserve du Louvre à Liévin devienne le centre refuge pour la France sur la base de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016.

QUELQUES EXEMPLES DE DESTRUCTION DU PATRIMOINE CULTUREL MONDIAL

- **Mars 2001 : les Bouddhas de Bâmiyân, le musée de Kaboul, de Ghazni et d'Herat sont détruits (Afghanistan)**

Les statues bouddhistes de Bâmiyân, bâties entre le III^e et le V^e siècle au nord-est de Kaboul, ont subi des tirs d'artillerie pendant 25 jours. Le site archéologique a été pillé et des morceaux de fresques anciennes ont été revendus au marché noir. Les musées de Kaboul, de Ghazni et d'Herat ont subi le même sort.

- **2006 / 2007 : attaques répétées contre le mausolée de d'Al-Askari à Samarra (Irak)**

L'UNESCO a signé le 24 juin avec le gouvernement irakien un accord de coopération portant sur la reconstruction du mausolée irakien d'Al Askari, à Samarra, gravement endommagé par deux attentats perpétrés le 22 février 2006 et le 13 juin 2007.

- **2012 : destruction de mausolées soufis à Tripoli et Zliten (Libye)**

Les islamistes intégristes y ont profané et démoli plusieurs mausolées à coup de pelleteuses, notamment une partie du Mausolée d'Al-Chaab Al-Dahmani et le tombeau de ce sage, lieu de pèlerinage pour des soufis. La veille, ils avaient fait exploser le Mausolée du cheikh Abdessalem Al-Asmar, un théologien soufi du XVI^{ème} siècle, à Zliten.

- **Mars 2012 : destruction des grandes mosquées et des manuscrits de Tombouctou (Mali)**

Les combattants d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), du mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) et d'Ansar Eddine ont multiplié les destructions de mosquées et de mausolées au nord du Mali, à Gao et à Tombouctou. A Tombouctou, surnommée la « cité de 333 saints », sept mausolées sur seize ont été détruits. La bibliothèque Ahmed-Baba, savant du XV^e siècle, a également été pillée et de nombreux manuscrits ont été brûlés. Les nouveaux locaux de la bibliothèque, inaugurés en 2009, renfermaient des trésors du XV^e et XVI^e siècle. 80% des manuscrits avaient été mis en lieux sûrs par le personnel des bibliothèques de Tombouctou.

- **Été 2014 : destructions perpétrées à Ninive**

Ninive, capitale assyrienne au 7^{ème} siècle av. J.-C., comportait une grande ville antique protégée par une muraille partiellement restaurée et reconstituée par le service des Antiquités irakiennes. L'une de ses portes monumentales, celle consacrée au dieu Nergal, était gardée par

deux taureaux ailés, dont l'un au moins a été détruit par Daech, au nom de l'anéantissement des idoles. Le site de Ninive comporte également deux tells (collines artificielles), reconnues depuis le 19^{ème} siècle dont Nebi Younous, où se trouvait un tombeau attribué au prophète Jonas, qui a été détruit à l'explosif par Daech à l'été 2014.

- **Septembre 2014 : destruction du mausolée Al-Arbain et de l'église verte à Tikrit (Syrie)**

Le mausolée d'Al-Arbain, lieu de sépulture des 40 figures de l'Islam dont des compagnons de Mahomet, a été pris pour cible au mois de septembre. Puis, c'est une cathédrale appelée « église verte » qui a été détruite entre les mois de septembre et octobre 2014. Connue pour symboliser la présence chrétienne au Moyen-Orient, celle-ci a été bâtie il y a environ 1300 ans.

- **Décembre 2014 / janvier 2015 : citadelle Tal Afar (Irak)**

Des photos diffusées en janvier ont montré que les murs de la citadelle de Tal Afar, une ville à l'ouest de Mossoul prise par les djihadistes, ont été sérieusement endommagés, fin décembre 2014 ou début janvier 2015.

- **Janvier / février 2015 : autodafé de 2 000 manuscrits, vieux de plus de 7 000 ans, à la Bibliothèque de Mossoul (Irak)**

Des milliers de livres et manuscrits rares ont déjà été détruits en février 2015. En janvier, les combattants de l'EI ont pris d'assaut la Bibliothèque centrale de la deuxième ville d'Irak afin de détruire 2 000 d'ouvrages éducatifs, scientifiques ou encore dédiés à la jeunesse, invoquant la « désobéissance à Dieu ». 8 000 livres rares sont partis en fumée, le 22 février, dans la même bibliothèque. En tout, l'EI aurait détruit plus de 100 000 livres anciens en Irak.

- **Février 2015 : des instruments de musique sont brûlés (Libye)**

Aucun patrimoine culturel mondial n'est endommagé mais c'est avant tout un symbole que cherchent à détruire les membres de Daech qui se filment en train de brûler tambours, batteries et saxophones.

- **26 février 2015 : destruction du musée de Mossoul (Irak)**

Le saccage du musée de Mossoul à la masse par les membres de Daech a soulevé l'indignation de la communauté internationale. Les « idoles impies » détruites sont en réalité des trésors archéologiques exhumés au XIX^e siècle. L'ONU parle d'un « nettoyage culturel » pour désigner la destruction des sculptures de l'ancien Empire assyrien (entre les IX^e et VII^e siècles av. J-C) dont d'immenses reliefs qui ornaient les portes des Palais de la capitale. Beaucoup de pièces sont uniques et représentent le berceau de la civilisation, comme les statues de grands taureaux à tête d'hommes.

Le musée a été vidé par précaution de la plupart de ses objets antiques transportables qui avaient été envoyée au musée de Bagdad et sont, pour l'heure, à l'abri. La vidéo mise en ligne par Daech à la fin du mois de février a montré la destruction à la fois de statues des rois et des divinités du site de Hatra (2^{ème}-3^{ème} siècle ap. J.-C.), d'un taureau ailé de Ninive et de moulages. Tous les objets détruits n'ont pas encore pu être identifiés, mais il est sûr que plusieurs originaux ont été détruits.

Daech organise, d'autre part, un trafic d'antiquités pris dans les musées locaux en Syrie et en Iraq ou pillés sur les sites archéologiques, et en tire une source de revenus non négligeables.

- **7 mars 2015 : la cité de Nimroud est rasée par les bulldozers de l'EI (Irak)**

La ville, fondée il y a plus de 3 300 ans, était la deuxième capitale de l'empire assyrien. Le site s'étendait sur 13 km², entouré de murailles défensives, et comprenait une structure monumentale en terre crue de 40m de haut. En 1988, un trésor, aussi précieux et impressionnant que celui de Toutankhamon en Egypte, y a été découvert. Il est actuellement abrité dans le sous-sol de la banque de Bagdad.

- **9 mars 2015 : la cité de Hatra est détruite par l'EI (Irak)**

Cité antique parthe vieille de 2 000 ans, Hatra est le premier site irakien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1985. Située entre Mossoul et Tikrit en Syrie, Hatra était un port marchand, renfermant de nombreux sanctuaires dont Shamash Maran, dédié au Soleil. Le bilan des destructions n'a pas encore été exactement établi mais il est fort probable que les sanctuaires de Hatra aient eux aussi disparu.

- **De juin à octobre 2015, la Cité antique de Palmyre est gravement endommagée (Syrie)**

Le site de Palmyre, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1980, est l'un des plus importants sites archéologiques romains du Moyen-Orient

A la suite de la prise de la cité antique de Palmyre le 22 mai 2015, Daech procède à la destruction du Lion d'Athéna, pièce unique de trois mètres de haut, puis fin août 2015 à la destruction des vestiges du temple de Baalshamin, puis du temple de Bêl, puis de plusieurs tours funéraires. L'Arc triomphal et plusieurs colonnes sont détruits en octobre 2015.

ANGKOR : UN PRECEDENT REUSSI DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE MONDIAL

La résurrection du site khmer d'Angkor au Cambodge, l'un des plus grands sites inscrits au Patrimoine Mondial, est née d'une volonté politique : celle d'une quarantaine de pays et d'organisations internationales qui, répondant en 1993 à l'appel du Roi Norodom Sihanouk au lendemain de la guerre civile, ont créé, à l'initiative de la France, le Comité International de Coordination du programme de sauvegarde et de développement du site historique d'Angkor (CIC), que la France co-préside avec le Japon, l'UNESCO en assurant le secrétariat scientifique.

Vingt ans plus tard, près de 500 millions de dollars ont été apportés par la communauté internationale pour financer la mise œuvre de 70 projets. Ses interventions sont très larges :

- Création de l'Autorité Nationale APSARA pour la gestion coordonnée du site d'Angkor ;
- Restaurations monumentales : près de 20 chantiers ;
- Recherche archéologique : plus de 30 chantiers ont été ouverts ;
- Recherche environnementale, économique et sociale ;
- Actions de formation : plus de 500 cadres et techniciens cambodgiens pour le patrimoine ont été formés. La France a mis en place une Ecole du Patrimoine à vocation régionale (Cambodge, Laos, Vietnam) destinée à la formation de spécialistes du Patrimoine (plus de 80 diplômés) et à la formation des formateurs (une cinquantaine) ;
- Elaboration d'instruments juridiques et techniques pour renforcer la protection du site : « la Charte d'Angkor », document de référence commun pour l'APSARA et les institutions internationales en matière de conservation et de développement de la région.

La contribution de la France s'est élevée à plus de 22 millions d'euros pour la mise en valeur du site lui-même. Au-delà de son action scientifique, culturelle et technique, le CIC a favorisé un développement économique du site et de la région d'Angkor : construction de l'aéroport international de Siem Reap, et forte augmentation du nombre de touristes.

LA LUTTE RENFORCEE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE BIENS CULTURELS DEPUIS 2015

De nombreuses initiatives internationales concernant la lutte contre les trafics illicites sont également au cœur de la Conférence internationale d'Abou Dabi sur le patrimoine en péril.

La lutte contre le trafic illicite de biens culturels a été intégrée dans le plan d'actions des organisations internationales pour **lutter contre le financement du terrorisme** : les Nations unies (résolutions 2199 et 2253 du Conseil de sécurité), Interpol, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et enfin

La France est à l'**initiative des dispositions figurant dans le plan d'action adopté au G7 (26-27 mai) relatives à la lutte contre le trafic illicite**. En particulier, elle a veillé à ce que le G7 soutienne l'utilisation systématique de la base de données Interpol des objets volés.

Au plan national, cette mobilisation se traduit par ::

- La mise en œuvre des dispositions internationales (résolution 2199) par les **services opérationnels**, en particulier l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC) du ministère de l'Intérieur, les douanes, la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Tracfin) et le ministère de la Culture et de la Communication.
- L'introduction d'une disposition nouvelle dans la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, promulguée le 7 juillet 2016, qui instaure **un contrôle douanier à l'importation des biens culturels** : l'importation des biens culturels appartenant à l'une des catégories prévues par l'article 1er de la Convention de l'UNESCO de 1970, en provenance directe d'un État non membre de l'Union européenne et partie à cette convention, sera subordonnée à la production d'un certificat ou de tout autre document équivalent autorisant l'exportation du bien établi par l'État d'exportation, lorsque la législation de cet État le prévoit. À défaut l'importation sera interdite.
- la mise en place d'une **surveillance renforcée des importations de biens culturels**, particulièrement de ceux qui sont issus de Syrie ou d'Irak, même s'ils arrivent sur notre territoire par un autre pays (par exemple le Liban ou la Turquie). La première saisie a été opérée le 20 septembre dernier à l'aéroport de Roissy par les douanes de deux bas-reliefs ouvragés entre les 14e et 16e siècles, probablement en provenance de Syrie ou du Liban. Plus récemment, le 20 octobre, une statue, dont la provenance (site archéologique en Libye) et l'origine illicite ont pu être établis, a été retirée d'une vente aux enchères à Paris, suite à l'intervention de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels.

- L'inscription par ministre des Finances du trafic illicite de biens culturels dans son **plan d'action contre le financement du terrorisme** présenté le 23 novembre 2015. Il incite par ailleurs les établissements financiers à la plus grande vigilance concernant les transactions financières portant sur le commerce de biens culturels.
- La création d'une **nouvelle incrimination pénale** dans la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement. Elle sanctionne la participation intentionnelle à un trafic de biens culturels issus de zones d'implantation d'organisations terroristes. La peine prévue est de 7 ans de prison et de 100 000 €.

Au plan européen :

- La France s'est fortement mobilisée au sein de l'UE, appelant à l'élaboration d'un nouvel instrument normatif visant à **généraliser l'interdiction de l'importation illégale de biens culturels et à l'harmonisation des législations nationales des Etats membres (certificats d'exportation, livres de police, qualification du délit de recel en infraction continue)**. A la suite du conseil des ministres Education, Culture, Jeunesse et Sports de novembre 2015, la France, l'Allemagne et l'Italie ont invité la Commission européenne à présenter au Conseil et au Parlement européen une proposition de règlement permettant de lutter de manière globale contre l'importation illicite de biens culturels dans l'Union européenne. Le plan d'action de la Commission Européenne contre le financement du terrorisme a été adopté le 3 février 2016. Il inclut des dispositions sur le trafic de biens culturels, dont **l'élaboration d'un projet de règlement sur le contrôle des importations de biens culturels d'ici fin 2017**.

Enfin, au plan international, la France est à l'initiative des dispositions figurant dans le **plan d'action adopté au G7 (26-27 mai) relatives à la lutte contre le trafic illicite**. En particulier, elle a veillé à ce que le G7 soutienne l'utilisation systématique de la base de données Interpol des objets volés. La lutte contre le trafic illicite de biens culturels a été intégrée dans le plan d'actions des organisations internationales pour **lutter contre le financement du terrorisme** : les Nations unies (résolutions 2199 et 2253 du Conseil de sécurité), Interpol, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC).

LES ACTIONS DE L'ETAT FRANCAIS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Renforcement de la protection dans le droit français

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, crée **dans le code du patrimoine un régime de protection du patrimoine des biens culturels menacés. Il** vise à renforcer la protection du patrimoine en danger et la lutte contre la circulation illicite des biens culturels.

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 prévoit cinq mesures :

- **l'instauration de contrôles douaniers pour les biens culturels à l'importation** en France, permettant de mieux appliquer la Convention UNESCO de 1970 sur le trafic de biens culturels, vis-à-vis des œuvres issues d'autres États parties ;
- **l'interdiction de circulation et de commerce pour les biens culturels ayant quitté illicitement un État** faisant l'objet d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (tels que les biens culturels irakiens et syriens, conformément à l'article 17 de la résolution 2199 du Conseil de sécurité) ;
- **l'accueil en dépôt temporaire pour mise à l'abri** en France (« refuges ») de biens culturels étrangers menacés en raison d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle, à la demande du Gouvernement concerné ou lorsqu'une résolution du conseil de sécurité des Nations unies le prévoit ;
- **l'annulation de l'entrée dans les collections publiques de biens**, acquis de bonne foi après la ratification en 1997 de la Convention UNESCO de 1970, mais dont il s'avérerait a posteriori qu'ils ont été **à l'origine volés ou exportés illicitement** ;
- **le dépôt et l'exposition dans un musée de France des biens culturels saisis en douane en raison de leur sortie illicite** d'un État non membre de l'Union européenne dans l'attente de l'identification de leur propriétaire légitime.

En parallèle, les sanctions déjà applicables aux exportations illicites sont étendues aux nouvelles infractions à l'importation et aux interdictions posées par des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

La loi n°2016--731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, vise, par la création d'une nouvelle infraction réprimant le trafic de biens culturels émanant de théâtres d'opérations de groupements terroristes, à s'attaquer aux filières et à la participation intentionnelle à un trafic finançant le terrorisme.

Enfin, pour parfaire son dispositif national, la France a engagé le processus de ratification du **2nd protocole de 1999 de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signée en 1954 à La Haye.**

Actions de coopération archéologique pour les pays en crise

L'archéologie française à l'étranger est l'héritière d'une tradition d'excellence que perpétuent les travaux de recherches conduits avec les partenaires de la France. Elle constitue un vecteur privilégié de son rayonnement international.

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international soutient la recherche archéologique à l'étranger par l'attribution d'allocations aux archéologues travaillant dans le cadre de programmes de coopération avec les pays d'accueil. Ces archéologues confirmés conduisent leurs fouilles en mobilisant une équipe pluridisciplinaire composée de techniciens spécialisés et de scientifiques de haut niveau capables de mener à bien un projet de recherche d'excellence utilisant les technologies de pointe

Chaque année, environ 200 projets de recherche sont soumis à une Commission. En 2015, le ministère des Affaires étrangères a financé 155 missions archéologiques dans 60 pays dans le monde pour un montant total de 2,3 M€.

La coopération archéologique française à l'étranger c'est :

155 missions archéologiques dans 60 pays sur 5 continents

1000 chercheurs français en mission à l'étranger

30 membres de la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger

12 centres et instituts de recherches ayant vocation archéologique

5 grandes écoles à l'étranger ayant vocation archéologique

Une quarantaine d'ouvrages scientifiques par an

Une centaine d'articles et de communication dans des revues scientifiques

Ces vingt dernières années, la France a consacré près de 170 millions d'euros à la protection du patrimoine et à l'archéologie du Proche et du Moyen-Orient. Aujourd'hui, elle accueille 460 boursiers syriens et plus de 300 boursiers irakiens, dont une vingtaine travaille dans le domaine du patrimoine.

Mobilisation des établissements culturels

La Réunion des musées nationaux-Grand Palais et le musée du Louvre en collaboration avec Icone organisera une exposition intitulée « **De Bâmiyân à Palmyre Voyage au coeur des sites du patrimoine universel** » du 14 décembre 2016 au 9 janvier 2017 au Grand Palais. Sous le haut patronage de l'UNESCO, cette exposition gratuite permettant de découvrir ou redécouvrir les splendeurs de grands sites archéologiques aujourd'hui dans des zones à risque, Bâmiyân, Khorsabad, Palmyre, la Mosquée des Omeyyades de Damas et le Krak des Chevaliers, sites du patrimoine universel particulièrement menacés par les conflits en Afghanistan et au Moyen Orient.



Cette exposition a pour ambition de sensibiliser le grand public à la notion de patrimoine en danger par l'évocation de sites emblématiques.

Le musée du Louvre-Lens présente du 2 novembre 2016 au 23 janvier 2017 une exposition consacrée à la Mésopotamie, située pour l'essentiel en Irak actuel, berceau de l'économie moderne et de l'écriture, *L'Histoire commence en Mésopotamie*.

Le numérique au service du patrimoine en danger

Pour permettre la poursuite du travail scientifique, de faciliter la connaissance des évolutions sur le terrain et de faire connaître au public ce que sont, ou ce qu'étaient, les lieux et monuments détruits, la ministre de la Culture et de la Communication a souhaité mobiliser les outils et technologies numériques.



Des contenus accessibles à tous, présentés par les plus grands spécialistes

Le site patrimoineprocheorient.fr présente des résultats de la recherche et témoigne de l'implication de la France pour les sites et monuments du Proche-Orient (Mari, Khorsabad, Palmyre, la mosquée des Omeyyades de Damas, le Crac des Chevaliers...). Il a été imaginé sous forme de parcours accessibles à tous avec une médiation faite par les plus grands spécialistes. Il

s'appuie sur l'expertise du ministère et particulièrement sur sa collection numérique de référence

Images d'archives parfois inédites et numérisées pour l'occasion, vues aériennes, modèles 3D et reconstitutions photogrammétriques, portraits de pionniers de l'archéologie, entretiens avec les spécialistes... Autant de ressources que le site, disponible également en version mobile, propose d'explorer et de replacer dans leur contexte, grâce à une carte interactive et des fiches synthétiques sur chacun des sites et monuments.

La numérisation et la mise à disposition de photos d'archives inédites par le ministère ont permis à la start-up ICONEM sur la base de ses relevés 3D réalisés par drone sur site, de reconstituer un modèle 3D du temple de Palmyre.

Pour faciliter les nombreuses contributions spontanées individuelles, le site offre également la possibilité de participer à la reconstitution numérique par l'envoi de photographies, ou par un micro-don, grâce à un partenariat avec la plate-forme de financement participative COMMEON.



Il s'agit là d'un travail de fond sur la reconstitution 3D, accompagné du développement de nouveaux dispositifs de médiation pour mieux rendre accessibles aux différents publics le résultat de ces travaux



Le site patrimoineprocheorient.fr

LA COOPERATION FRANCO-EMIRIENNE DE DEFENSE

Coopération militaire

La France est un partenaire majeur des Emirats arabes unis par la nature et l'étendue des actions (plus d'une centaine annuellement). Notre coopération est la plus complète et la plus dense dans cette région, avec une dimension fortement opérationnelle, grâce au dispositif prépositionné des FFEAU (forces françaises aux Emirats Arabes unis : 650 hommes), et une grande variété de domaines.

L'accord de défense avec la France (datant de 1995 et renforcé en 2009) et l'ouverture d'implantations militaires (base navale, base aérienne, sous-groupement tactique interarmes) sont emblématiques de la relation bilatérale avec la France.

Les Emirats s'affirment aussi comme un acteur politique et militaire important dans la région. Ils ont participé, ces dernières années, aux principales coalitions militaires (Kosovo, Afghanistan, Libye) et sont aujourd'hui un acteur important de la coalition anti-Daech

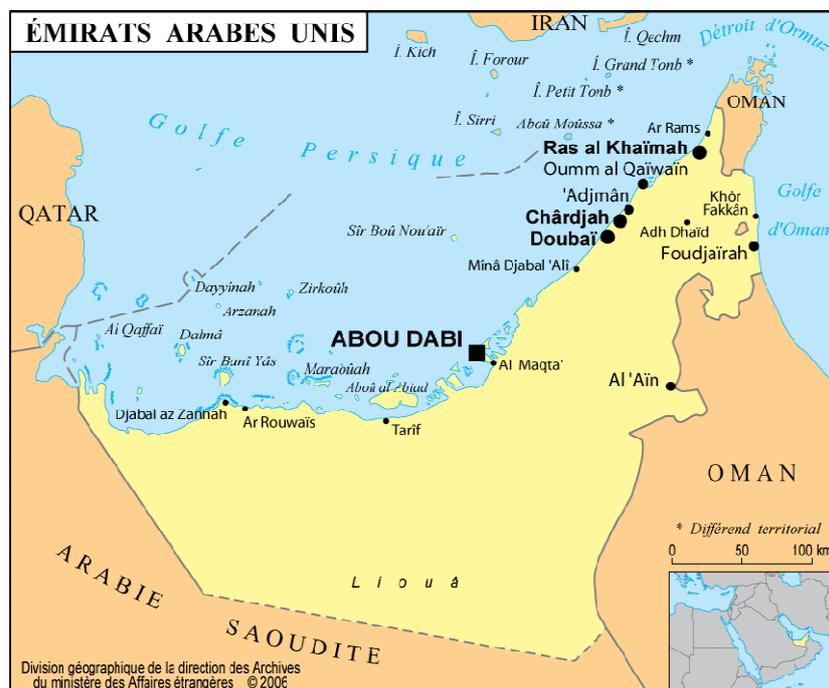
Gulf 2016

L'exercice bilatéral franco-émirien *Gulf 2016* s'est déroulé du 8 au 24 novembre 2016. Cet exercice découle des accords de coopération bilatérale en matière de défense. Il a lieu tous les quatre ans et s'appuie sur les forces prépositionnées aux Émirats Arabes Unis, renforcées d'éléments de la sous-région et en provenance de la métropole. Cette année, ont participé côté français : un état-major interarmées bilatéral de niveau opératif, un état-major tactique et un groupement tactique interarmes, la frégate *Aconit*, 4 avions *Rafale* et *Mirage 2000-5*, une section SAMP/T *Mamba*, une section de canons *Caesar*. Cet exercice démontre le rôle essentiel des Forces françaises aux Émirats arabes unis (FFEAU), qui assure le soutien de l'ensemble des moyens projetés.

La base aérienne visitée par le Président de la République est l'une des trois implantations militaires accueillant plusieurs centaines de forces prépositionnées et des avions *Rafale* qui font des missions opérationnelles dans la région

ANNEXES

LES EMIRATS ARABES UNIS



Les EAU sont une fédération, formée en 1971 et constituée de sept émirats (Abou Dabi, Dubaï, Ajman, Charjah, Fudjaïrah, Ras el Khaïmah et Oumm al Qaiwaïn) et dont la superficie est de 82 880 km².

L'émirat d'Abou Dabi est le plus grand des émirats et représente plus de 85% du territoire. Abu Dhabi City est la capitale du pays et abrite le siège du gouvernement fédéral. Les Emirats arabes unis sont peuplés d'environ 10 millions d'habitants, dont 12% de nationaux. La population d'Abou Dabi, très cosmopolite, est composée de 1 600 000 habitants

Données générales

Données géographiques

Superficie : 82.880 km²

Capitale : Abou Dabi (capitale fédérale)

Emirats : Abou Dabi, Dubaï, Charjah, Oumm al Qaiwaïn, Ajman, Ras el Khaïmah, Fudjaïrah.

Villes principales : Dubaï (2.33M), Charjah (1.22M), Abou Dabi (1.11M)

Langue officielle : arabe

Autres langues : anglais, hindi, ourdou, tagalog, persan

Monnaie : Dirham émirien (1 AED = 0,241 € en mars 2016)

BIOGRAPHIE DE M. MOHAMMED BIN ZAYED AL NAHYAN



Mohammed Bin Zayed Al NAHYAN est le Prince héritier de l'Emirat d'Abou Dabi, Vice-Commandant suprême des forces armées des Emirats arabes unis.

Né le 11 mars 1961 à Abou Dabi, il est le troisième fils de Cheikh Zayed Bin Sultan Al NAHYAN, fondateur et premier Président des Emirats arabes unis, et souverain d'Abou Dabi. A la mort de celui-ci, en 2003, Mohammed Bin Zayed Al NAHYAN devient Prince héritier de l'Emirat d'Abou Dabi, et est nommé Vice-Commandant suprême des forces armées des Emirats arabes unis.

Depuis 2004, il fut le président du Conseil exécutif d'Abou Dabi, et est actuellement membre du Conseil suprême du pétrole. En outre, il est conseiller spécial du Président des Emirats arabes unis, Khalifa Bin Zayed Al NAHYAN, son frère aîné.

De la même manière, il préside le Conseil chargé du développement économique à Abou Dabi, ainsi que la société Mubadala Development Company, principal vecteur d'investissement d'Abou Dabi. Il est également à la tête du Conseil (consultatif) d'Abou Dabi pour le développement économique (ADCED). Il est vice-Président du Conseil suprême du pétrole d'Abou Dabi et siège comme administrateur au Fonds souverain d'Abou Dabi, l'Abu Investment Authority. En outre, il s'est engagé dans la protection de l'environnement (conservation des espèces menacées) et a pris l'initiative de grands projets d'énergie renouvelable (Cité Masdar).

LE PATRIMOINE CULTUREL ET L'UNESCO



L'UNESCO incarne la conscience morale de l'humanité, fondée sur la « féconde diversité des cultures », et souligne l'importance des œuvres dans l'héritage commun face aux arguments des groupes terroristes.

Créée en 1972 par l'UNESCO, la liste du patrimoine mondial comporte aujourd'hui plus de 1.000 sites classés, dont 41 en France. Il s'agit de biens inestimables de la mémoire et de l'identité des peuples, qui sont aujourd'hui menacés par les groupes terroristes, qu'il s'agisse des Bouddhas de Bâmiyân ou des temples d'Angkor et de Palmyre.

L'UNESCO participe à la réhabilitation des sites détruits ou endommagés, en Afghanistan, au sanctuaire d'Al-Askari en Irak ou encore à Tombouctou, où le Président de la République s'était rendu aux côtés d'Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO, en février 2013, après des destructions de mausolées.

Convention de l'UNESCO de 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé

La Convention a pour objectif d'assurer la protection des biens culturels, la sauvegarde et le respect de ces biens en cas de conflit armé. Elle a été rédigée en 1954 sous l'égide de l'UNESCO à la suite des nombreuses destructions de patrimoine durant la Seconde Guerre mondiale.

Protection du patrimoine culturel en danger : la 38^{ème} session, conférence générale clef

Coïncidant avec le 70^{ème} anniversaire de l'UNESCO et la publication du rapport Martinez sur la protection du patrimoine en situation de conflit armé, demandé par le Président de la République, cette conférence générale a réaffirmé la vocation politique de l'UNESCO à protéger le patrimoine mondial, dans un contexte de mise en danger du patrimoine culturel par la montée des intégrismes. « Les patrimoines culturels en danger », « le trafic illicite des biens culturels, leur protection en cas de conflit armé et leur retour rapide » étaient au cœur des grands débats qui ont animé cette 38^{ème} session.

C'est donc face à ces défis que l'Organisation entend se mobiliser et renforcer son action, notamment en ce qui concerne la protection des patrimoines dans les zones de conflits armés.

La France et l'Unesco

La France y occupe une place privilégiée, due à son statut d'Etat co-fondateur et d'Etat du siège, puisque l'UNESCO est la seule organisation internationale de cette portée actuellement basée à Paris. C'est également pourquoi les attentes à l'égard de la France sont fortes ; la France a toujours su y répondre.

Les objectifs prioritaires de la France et de l'UNESCO sont communs : lutte contre le dérèglement climatique, **promotion de la culture et de la protection des patrimoines dans les zones de conflit, notamment au Moyen-Orient**, protection et promotion de la diversité des expressions culturelles -avec un volet numérique-, promotion de l'Education (en particulier des filles) dans les politiques de développement, promotion de la liberté d'expression, de la sécurité des journalistes et des droits humains.

BIOGRAPHIE D'IRINA BOKOVA, DIRECTRICE GENERALE DE L'UNESCO



Irina BOKOVA, née le 12 juillet 1952 à Sofia (Bulgarie) est directrice générale de l'UNESCO depuis le 15 novembre 2009. Mme BOKOVA a été réélue en octobre 2013 pour un deuxième mandat. Elle est la première femme élue à la tête de cette organisation.

Diplômée de l'Institut des Relations internationales de Moscou, Irina BOKOVA a également suivi les cours de l'Université du Maryland (Washington) et de la John F. Kennedy School of Government (Université de Harvard). Elle rejoint dès 1977 le ministère bulgare des Affaires étrangères au département des Nations Unies. Nommée Responsable des affaires politiques et juridiques à la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'ONU à New York, elle est également Membre de la délégation bulgare aux Conférences de l'ONU sur l'égalité des femmes à Copenhague (1980), Nairobi (1985) et Beijing (1995). Membre du Parlement (1990-1991 et 2001-2005), elle participe à l'élaboration de la nouvelle Constitution du pays qui pèsera fortement pour l'entrée du pays au sein de l'Union européenne.

Irina BOKOVA a été successivement ministre des Affaires étrangères et coordinateur des relations de la Bulgarie avec l'Union européenne, puis Ambassadrice de Bulgarie en France, à Monaco et auprès de l'UNESCO et représentant personnel du Président de la République de Bulgarie à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE PATRIMOINE EN PERIL

Abou Dhabi – 2 et 3 décembre 2016

Vendredi 2 décembre 2016

9h30- 10h00: Inauguration de la Conférence

- *Présentation de l'initiative par M. Mohamed Khalifa Al Mubarak et M. Jack Lang*
- *Introduction et présentation des initiatives internationales existantes par Irina Bokova, DG UNESCO*

10h00-10h45: Grands témoins

- *Azedine Beschaouch, Expert, ancien Ministre de la Culture de Tunisie, Secrétaire scientifique permanent du CIC-Angkor*
- *Samuel Sidibé, Directeur du musée national du Mali*
- *Mounir Bouchenaki, Expert*

10h45 -11h00: Pause

11h00 -12h30 – Table ronde 1: Actions préventives de protection du patrimoine

Président de séance : Tom Campbell, Directeur du Metropolitan Museum of Art

Modérateur: Anne-Marie Afeiche, Directrice du Musée de Beyrouth

Intervenants :

- *Suay Aksoy, Présidente de l'ICOM,*
- *Dr Zaki Aslan,, Directeur régional de l' ICCROM pour les pays arabes*
- *Anna Paolini, Directrice du Bureau régional de l'UNESCO à Doha*
- *Dr Samir Abdulac, Président du Groupe de travail de l'ICOMOS pour la sauvegarde du patrimoine culturel en Syrie et en Irak (et pays voisins)*
- *Dr. Abdulla Al Raisi, Directeur général des Archives nationales des Emirats arabes unis*

12h30 -14h00 – Déjeuner

14h00 -15h30 – Table ronde 2: Protection du patrimoine culturel en situation d'urgence

Président de séance : Jean-Luc Martinez, Président et Directeur du Musée du Louvre

Modérateur: Richard Kurin, Directeur-adjoint de la Smithsonian Institution

Intervenants:

- *Aldiouma Yattara, Conservateur du musée du Sahel à Gao (Mali)*
- *Brigadier Général Fabrizio Parrulli, Commandant des Carabinieri pour la protection du patrimoine culturel*
- *Nada Al Hassan, Directrice de l'Unité du monde arabe, Comité du patrimoine mondial à l'UNESCO*
- *Yves Uebelmann, Président d'ICONEM*
- *Roraima A. Andriani, Directrice de la Direction de la Criminalité organisée, Interpol*

15h30 -15h45: Pause

15h45 -17h15– Table ronde 3: Réhabilitation du patrimoine en situation post- conflit

Présidente de séance : Alimata Salambéré, ancienne Ministre de la Culture du Burkina Faso

Modérateur: Francesco Bandarin, Sous-Directeur général pour la Culture de l'UNESCO

Intervenants:

- Masaaki Miyasako, Président du Comité japonais pour la protection des œuvres culturelles déplacées et la reconstitution d'œuvres d'art détruites
- Halle Ousmane, Maire de Tombouctou, accompagné de Thierry Joffroy (CRATerre),
- Snenska Quaedvlieg-Mihailovic, Secrétaire Générale de Europa Nostra
- Friedericke Fless, Président du Deutsches Archäologisches Institut
- Michael Danti, American School of Oriental Research

Samedi 3 Décembre 2016

9h00 : discours d'ouverture par Audrey Azoulay, Ministre de la culture et de la communication

09h10-10h00– Table ronde 4: Création d'un fonds mondial, partenariat public / privé

Président de séance : Saif Ghobash, directeur général de Tourism and Culture Authority d'Abou Dabi

Modérateur: Joshua David, Président, World Monuments Fund

Intervenants:

- Mariët Westermann, Vice-Présidente, Mellon Foundation
- Markus Hilgert, Directeur du Musée Pergamon de Berlin
- Gülen Atay Newton, The Global Fund

10h00 -10h45 –Table ronde 5: Création d'un réseau international de refuges

Présidente de séance : Laurence Engel, Présidente de la Bibliothèque nationale de France

Modératrice: France Desmarais, Comité International du Bouclier Bleu

Intervenants:

- Rino Büchel, Chef de la Division pour la Protection des biens culturels à l'Office fédéral suisse pour la protection civile.
- Jean-Yves Marin, Directeur du musée d'art et d'histoire de Genève
- Louis Raphaël I Sako, Patriarche de Babylone des Chaldéens

11h00 – 12h00: Discours des Ministres invités

13h00 – 14h00: Clôture de la Conférence

- Intervention de Sheikh Nahyan bin Mubarak Al Nahyan, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et du Développement social
- Mots de conclusion par Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO
- Discours de clôture par le Président François Hollande
- Discours de clôture par Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan, Prince héritier d'Abou Dhabi
- Adoption de la Déclaration d'Abou Dhabi en présence des Chefs d'Etats et de Gouvernements

ORGANISATION de la conférence

Monsieur Jack Lang

Ancien ministre de la culture et ancien ministre de l'Education nationale, président de l'Institut du monde arabe, M. Jack Lang a été nommé représentant personnel du président de la République pour l'organisation de la conférence

Monsieur Mohamed Khalifa Al Mubarak

Président de l'autorité du tourisme et de la culture (TCA), M. Al Mubarak est le représentant personnel du Prince héritier des Emirats arabes unis pour l'organisation de la conférence.

Monsieur Hugues Moret

Diplomate de carrière, ancien ambassadeur, M. Hugues Moret est le secrétaire général de la conférence.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DU RAPPORT MARTINEZ

A la suite des destructions de monuments et de sites archéologiques en Inde et en Syrie, le Président de la République a demandé à M. Jean-Luc Martinez, Président-directeur du musée du Louvre, de lui soumettre des propositions pour permettre à la France d'agir. Le rapport Martinez fixe trois priorités que le Président de la République a décidé de mettre en œuvre :

- **La lutte contre les trafics de biens culturels** : Daech délivre des permis de fouille et prélève des taxes sur des biens qui alimentent ensuite le marché noir mondial, transitant par des ports-francs qui sont des havres pour le recel et le blanchiment.
- **Empêcher que les œuvres transportées tombent entre les mains des terroristes** pour éviter le recel ou la destruction grâce à une meilleure protection du patrimoine.
- Conserver la mémoire des sites pour mieux les faire connaître, c'est-à-dire **protéger le patrimoine dans les lieux en danger**, mais également faire entendre les spécialistes culturels ou archéologiques au-delà de leur pays.

EXTRAITS ET PRISES DE POSITION PUBLIQUES

Discours du Président de la République au Louvre – 18 mars 2015

« Nous constatons que nous devons tout faire pour préserver les trésors. Tout faire ! Et que nous devons faire en sorte, malgré les épreuves que connaissent l'Irak et la Syrie, de pouvoir agir. Comment agir ? Il y a ce qui relève de l'action, de l'action diplomatique –la France est en première ligne –, de l'action de force –la France prend ses responsabilités, notamment en Irak. »

Musée Bagdad

« Depuis le 1^{er} mars, le musée national irakien a rouvert à Bagdad comme pour bien montrer aussi la réponse qu'il convenait d'apporter au terrorisme. »

Expo Mésopotamie au Louvre

« Parce que nous devons aussi être présents et montrer aussi à ces populations qui souffrent la fierté qui doit être la leur de leur belle histoire, de leur grande histoire. »

Mission Bagdad

« J'ai également demandé au président du Louvre d'envoyer prochainement à Bagdad une mission d'expertise pour évaluer les moyens nécessaires à la préservation des trésors de ce pays. Les conclusions de cette mission serviront à identifier de nouveaux axes de coopération entre la France et l'Irak. »

Numérisation

« La numérisation est aussi un moyen de diffuser les œuvres et de permettre la transmission des savoirs à destination des scientifiques comme du grand public. »

Coopération avec les universités

« Nous voudrions aussi que les jeunes archéologues – il y en a ici et je veux les saluer – puissent poursuivre leur travail en étroite coopération avec les universités françaises, l'Institut français du Proche-Orient et l'université d'Erbil. La France, ainsi, accueillera des doctorants irakiens qui viendront compléter leur cursus et leurs travaux de recherche et nous veillerons à intensifier les aides à la publication conjointe de ces travaux archéologiques. »

Phrase générique

« Oui, la France doit être solidaire, solidaire de tous les peuples frappés par le terrorisme, solidaire aussi de tous les peuples qui veulent leur liberté. Et pour mieux affirmer cette solidarité, nous voulions ici, dans ce lieu de culture, dire que la France utilisera tous les moyens pour que la culture puisse continuer à être regardée comme une fierté pour l'humanité et comme une liberté pour les créateurs. »

Discours du Président de la République à l'UNESCO – 17 novembre 2015

Lutte contre le terrorisme et culture

« En nous tenant debout, déterminés face à la terreur, nous voulons marquer notre attachement indestructible à la liberté et au dialogue des cultures. Tout le contraire de l'obscurantisme, du fanatisme, du fondamentalisme, de l'islamisme radical. L'histoire nous l'apprend : ce sont toujours les totalitarismes et les intégrismes qui interdisent la musique, brûlent les livres, détruisent le patrimoine, tentent d'effacer la mémoire de ceux qui les précèdent. »

« Voilà pourquoi après l'émotion et le deuil, la France, dans la même dignité, saura faire face en restant elle-même et Paris demeurera la ville des théâtres, des cinémas, des musées, du spectacle vivant. Parce que la culture sera toujours chez elle en France. [...] Parce que tous les musées seront ouverts pour, là encore, faire découvrir aux visiteurs les merveilles qui existent dans notre patrimoine. »

« Si je suis venu devant vous c'est aussi pour défendre le patrimoine, les œuvres que nous avons en commun, que nous avons hérités de l'histoire. Ces œuvres qui peuvent également être victimes du terrorisme. »

Sur l'UNESCO

« L'UNESCO, c'est la conscience morale de l'humanité. Ce qui l'a fondé, c'est la promotion de la diversité des cultures. Une diversité fondée sur l'idée que la culture relie les hommes à leur histoire, à leur territoire. »

Convention de 2005 de l'Unesco

« Voilà pourquoi la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles, dont nous célébrons le 10^{ème} anniversaire, est si importante à nos yeux. » + France défend principe de neutralité technologique / demande à ce que la Convention 2005 s'applique aux œuvres numériques.

Mali

« C'est votre honneur et c'était aussi notre responsabilité de faire en sorte qu'en même temps que nous redonnions au Mali le retour à son intégrité territoriale, nous puissions aussi réhabiliter ce qui avait été détruit ou abîmé.

Rapport Martinez & décisions du Président

« Alors, face à cette émotion, j'avais demandé au président du Musée du Louvre, Jean-Luc MARTINEZ de travailler pour nous proposer un plan d'action. Il vient de m'être transmis. Il comporte trois priorités que je sou mets à l'UNESCO et sur lesquelles la France va s'engager.

La première de ces priorités, c'est la lutte contre les trafics des biens culturels. Il faut savoir qu'en ce moment même, l'organisation terroriste Daech délivre des permis de fouilles, prélève des taxes sur des oeuvres qui vont ensuite alimenter le marché noir mondial, transitant par des ports francs qui sont des havres pour le recel et le blanchiment, y compris en Europe.

La France a donc décidé d'introduire un contrôle douanier à l'importation de biens culturels et intégrera dans son droit les résolutions du Conseil de sécurité interdisant le transport, le transit, le commerce du patrimoine culturel mobilier ayant quitté illégalement certains pays.

La seconde priorité est d'empêcher que les oeuvres puissent tomber entre les mains des terroristes. Alors la France accueillera des refuges pour que les biens culturels menacés puissent trouver, si je puis dire, un asile. Un asile pour les musées qui souhaiteraient, face au danger, mettre leurs collections à l'abri.

Le droit d'asile vaut pour les personnes, et nous devons d'ailleurs le garantir, même dans les circonstances douloureuses, éprouvantes que nous connaissons. Mais l'asile vaut également pour les œuvres, pour le patrimoine mondial. Et c'est la raison pour laquelle cette disposition figurera dans la **loi « liberté de la création »** que la ministre de la Culture, Fleur PELLERIN, est en charge de faire voter au Parlement.

La France offrira son assistance pour élaborer avec les gouvernements légitimes et les musées volontaires des plans de sauvegarde d'urgence, assortis d'un mécanisme permettant la sortie et l'hébergement temporaire de ces œuvres pendant le temps des conflits.

Enfin, **la troisième priorité est de conserver la mémoire des sites.** Ces vingt dernières années la France a consacré près de 170 millions d'euros à la protection du patrimoine et à l'archéologie du Proche et du Moyen-Orient. Aujourd'hui, mon pays accueille 460 boursiers syriens et plus de 300 boursiers irakiens, dont une vingtaine travaille dans le domaine du

patrimoine. Et je souhaite que mon pays, y compris dans ce contexte, y compris avec ce qui vient de se passer, puisse accueillir encore davantage d'archéologues et de chercheurs syriens pour qu'ils puissent continuer leur travail.

De la même manière, **la France contribuera à la numérisation des archives archéologiques, de cartographie des sites et d'inventaires de collection** de manière à pouvoir reconstituer en 3D, le patrimoine qui aura pu hélas être détruit mais qui finalement pourra laisser une trace.

J'ai demandé au ministre des Affaires étrangères, Laurent **FABIUS**, et à la ministre de la Culture, Fleur **PELLERIN**, **de mobiliser également la Commission européenne pour que l'Europe puisse prendre des mesures d'harmonisation nécessaires, comme le contrôle à l'importation, les certificats d'exportation sous la recommandation de l'UNESCO.** »

+ « Mais, il nous faut aussi associer les partenaires privés pour que les ressources publiques ne soient pas les seules qui puissent être sollicitées. Je propose donc qu'il puisse y avoir une structure internationale unique, bien identifiée qui puisse rassembler les dons et les contributions et constituer un fonds de dotation international dédié aux biens culturels en danger. »

Extraits du discours du Président de la République au MET (New York), en marge de l'Assemblée générale des Nations unies– 29 septembre 2016

« Lors du G7, avec le président **OBAMA**, nous étions au Japon, nous avons décidé de lancer une initiative qui puisse permettre au monde entier de participer à la protection du patrimoine. »

« Les 2 et 3 décembre prochains à Abou Dabi, la France et les Emirats Arabes Unis, et je salue ici le ministre des Affaires étrangères **Cheikh Abdallah Zayed**, organiserons une grande conférence internationale sur le patrimoine de l'humanité en péril. »

« Nous avons trois priorités : la prévention, empêcher qu'un patrimoine puisse tomber dans des mains qui seraient destructrices ; l'intervention d'urgence, faire en sorte que nous puissions agir pour éviter que des trafics viennent détourner des œuvres ; et enfin la réhabilitation, après que des terroristes aient détruit un certain nombre de monuments, que nous puissions ensemble participer à leur reconstruction. »

« Comme il existe un droit d'asile pour les personnes, pour pouvoir accueillir des réfugiés qui fuient un pays qui peut mettre en cause leur vie, nous devons aussi organiser un droit d'asile pour les œuvres. »

« Nous voulons créer un fonds, un fonds mondial de soutien à la sauvegarde du patrimoine culturel avec l'ambition de recueillir 100 millions de dollars. »

Enjeu du rendez-vous d'Abou Dabi

« Affirmer une volonté, fixer une ambition, engager un processus irréversible et participer à la lutte contre le terrorisme, c'est-à-dire de faire en sorte que nous puissions affirmer des choix de civilisation face à la haine et à la destruction. »

« C'est une conférence qui a comme mission de protéger l'humanité, c'est-à-dire les liens que nous ont laissés les générations qui nous ont précédés. Et ce que nous avons à faire, c'est de permettre aux générations futures de tout savoir de ce qu'a été l'histoire pour préparer avec davantage de responsabilités l'avenir. »

« Ce qui est en cause ce n'est pas simplement de conserver, c'est aussi de bâtir l'humanité telle que nous la voulons. »

Déclarations des responsables des organisations internationales

- Le 15 janvier 2013, dans une lettre aux autorités locales et françaises engagées dans des opérations militaires au Mali, Irina BOKOVA demande de « tout mettre en œuvre pour protéger le patrimoine culturel du pays, déjà gravement endommagé ». Le 2 février 2013, François HOLLANDE, en présence d'Irina BOKOVA, déclare que la France fera « ce qu'il faut pour restaurer le patrimoine malien ».
- Le 29 août 2013, l'UNESCO révèle l'ampleur des destructions et pillages sur des sites antiques syriens. Lakhdar BRAHIMI, représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue arabe pour la Syrie, déclare que « la situation du patrimoine y est aussi catastrophique que la crise humanitaire. Peu de pays ayant un patrimoine si riche ont autant souffert. »
- A l'occasion de la « conférence internationale pour la paix et la sécurité en Irak » du 15 septembre 2014, Irina BOKOVA a affirmé que la crise actuelle du pays est une « guerre contre la culture ». Selon elle, « ces attaques dirigées contre les lieux de savoir, de mémoire et de culture nourrissent la spirale de la vengeance et vont déstabiliser encore davantage, et de manière durable, la cohésion sociale. [...] »
- Le 26 février 2015, Irina BOKOVA a exprimé son indignation suite aux attaques terroristes contre le musée de Mossoul, en Iraq. Elle a condamné « cet acte qui est une attaque délibérée contre l'histoire et la culture millénaires de l'Iraq et une nouvelle incitation à la violence et la haine » dans un communiqué de presse rendu public à au siège de l'agence de l'ONU, à Paris.
- Ban KI MOON, secrétaire général de l'ONU, a condamné, dans un communiqué de presse du 6 mars 2015, la campagne systématique de Daech de destruction du patrimoine culturel iraquien et a appelé la communauté internationale à agir pour faire en sorte que ces attaques cessent et que le trafic illégal de biens culturels ne serve plus à financer d'acte terroriste.

Service de presse
secretariat.presse@elysee.fr
01 42 92 84 12
elysee.fr